

Service instructeur
Service Eau, Epuration,
Equipements ruraux (S3E)

Service consulté

N° 6^e/91-07

Contrat Cadre Pluriannuel

Avenant n°1 au Contrat d'assainissement avec le SIA de l'Altenbach

Résumé : *Il vous est proposé d'approuver le projet d'avenant au contrat d'assainissement avec le Syndicat Intercommunal d'Assainissement de l'Altenbach, suite à l'inscription de certaines opérations au titre du Fonds de Solidarité Urbain-Rural.*

Le contrat initial a été signé le 2 janvier 2006, pour un montant de travaux subventionnable de 3 655 000 € HT et une subvention départementale prévisionnelle de 1 327 300 €.

Entre-temps est entré en vigueur le Fonds de Solidarité Urbain – Rural (FSUR), géré par l'Agence de l'Eau et remplaçant le FNDAE, les modalités de son utilisation lui permettant d'être affecté en substitution partielle ou totale de l'aide départementale, dans des contrats concernant des collectivités rurales.

Cette procédure a été adoptée pour le SIA de l'Altenbach, éligible à ce fonds, en concertation avec l'Agence de l'Eau et la collectivité, essentiellement pour les travaux figurant en tranche 2006 du contrat initial, qui restaient encore à réaliser.

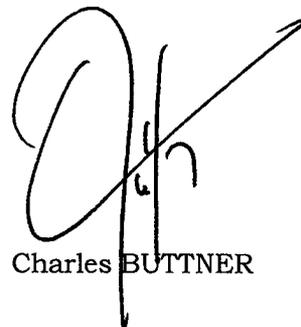
L'Agence de l'Eau a donc établi un nouveau plan de financement intégrant ces changements, qui ont recueilli l'avis favorable de la Commission de l'Agriculture, de l'Environnement et du Cadre de Vie, lors de ses séances respectives du 8 février 2007, pour l'affectation du FSUR, et du 27 juin 2007 pour l'avenant. De ce fait et après prise en compte à ce stade des résultats d'appel d'offres favorables déjà connus, le montant subventionnable par le Département se trouve réduit à 1 666 300 € HT et le montant total de subvention à 633 530 €.

L'aide de l'Agence de l'Eau (FSUR compris) passe ainsi de 1 429 980 € à 1 953 760€. Par ailleurs l'échéancier est décalé d'un an, de 2005-2006 à 2006-2007.

Cet avenant a ainsi pour principal effet d'alléger la participation financière du Département.

Sauf objection de votre part, je vous prie de bien vouloir approuver ce rapport et m'autoriser à signer l'avenant en question.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



Charles BUTTNER

AVENANT N°1

AU CONTRAT PLURIANNUEL D'ASSAINISSEMENT N°1345

ENTRE

L'AGENCE DE L'EAU RHIN MEUSE

LE DEPARTEMENT DU HAUT-RHIN

ET LE SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE L'ALTENBACH

- Vu la délibération n° 06/43 du Conseil d'Administration de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse fixant les dispositions communes applicables aux aides de l'Agence,
- Vu la délibération n° 06/45 du Conseil d'Administration de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse fixant les conditions générales d'attribution des aides financières relatives aux opérations d'assainissement des collectivités,
- Vu la délibération n° 06/47 du Conseil d'Administration de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse relative aux conditions générales d'attribution des aides au titre de la solidarité urbain-rural,
- Vu la délibération de la Commission des Aides Financières n° 05C02 en date du 31/03/2005 approuvant le contrat pluriannuel n° 1345,
- Vu le contrat cadre pour les opérations d'amélioration de la qualité des eaux, l'assainissement et l'épuration des eaux dans le Département du Haut-Rhin,

Entre,

- L'Agence de l'eau Rhin-Meuse, établissement public de l'Etat, représentée par son Directeur, Monsieur Daniel BOULNOIS, et ci-après désignée par "L'Agence",

- Le Département du Haut-Rhin, représenté par le Président du Conseil Général, Monsieur Charles BUTTNER, ci-après désigné par "le Département",

d'une part,

Et,

- Le Syndicat Intercommunal d'Assainissement de l'Altenbach représenté par son Président, Monsieur Fernand SCHMITT, dûment habilité et ci-après désigné(e) par "la Collectivité",

d'autre part,

Il a été convenu et décidé ce qui suit :

Article 1 :

Le présent avenant a pour but d'intégrer dans le contrat les aides accordées au titre de la Solidarité Urbain-Rural, venant se substituer en partie, à la participation du Département.

Article 2 :

Il est inséré un article 6 bis ainsi rédigé (dans l'article 6 "engagement de l'agence") :

«Article 6 bis: Engagements de l'Agence au titre de la Solidarité Urbain-Rural

L'Agence s'engage à apporter son concours financier à la Collectivité au titre de la Solidarité Urbain-Rural de la manière suivante :

Nature des travaux	Montant retenu	Montant d'aide €
Collecte	339 500	102 630
Transport	1 038 600	373 850
Bassin de pollution	141 000	47 200

Le montant de l'aide de l'Agence au titre de la Solidarité Urbain-Rural correspond à un montant total de 523 680 €, réparti comme suit :

Année	2005	2006	2007	Total €
Montant de l'aide €	0	0	523 680	523 680

Article 3 :

L'article 8.1 ("engagement du département - échéancier ") est modifié comme suit :

Le concours financier apporté à la Collectivité pour la réalisation du programme de travaux énoncé à l'article 1, s'établit de la manière suivante :

	2005	2006	2007	Total
Montants retenus (€HT)	103 300	1 175 400	387 600	1 666 300
Aides (€)	30 990	447 500	155 040	633 530

Article 4 :

L'annexe 1 du contrat est remplacée par l'annexe jointe au présent avenant.

Les autres articles du contrat ne sont pas modifiés.

Etabli à Rozérieulles, le

Le Président du SIA de l'Altenbach

Le Président du
Conseil Général du Haut-Rhin

Le Directeur de
l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse

Fernand SCHMITT

Charles BUTTNER

Daniel BOULNOIS

Avenant notifié le :

ANNEXE 1 : DESCRIPTIF SIMPLIFIE ET ECHEANCIER DES TRAVAUX ET DES AIDES

SI ASSAINISSEMENT DE L'ALTENBACH

Identif : 200138
Contrat : CPA1345

Territoire : Rhin amont

Année	Localisation	Ligne prog.	DESCRIPTION DES TRAVAUX	Coût Prévu (€ HT)	Montant ret. AG (€ HT)	PVS %	Aide Agence En Euros	Montant Aide Total (€ HT)	Année	Montant adable (€ HT)	%	Montant subv. En Euros (€)	(EH éliminés : m3/ ECP, divers)	OBSERVATIONS
2005	WENTZWILLER	120.1	AttenSchwiler : collecte rue de Willer	27 000,00	23 600,00	SUB 40,00	9 400,00	9 400,00		18 300,00	30,00	5 480,00	9EH	opération déjà réalisée avec autorisation.
	WENTZWILLER	120.5	AttenSchwiler : réhabilitation de réseau rue de Folgensbourg	85 000,00	78 000,00	SUB 40,00	31 200,00	31 200,00		85 000,00	30,00	25 500,00		opération déjà réalisée avec autorisation.
2006	WENTZWILLER	120.1	TOTAL 05 en Euros	112 000,00	101 600,00		40 600,00	103 900,00		103 900,00		30 990,00		
	WENTZWILLER	120.2	Wentzwiller : amélioration de la collecte rues de l'Eglise, la Poste, la Creuse	175 500,00	175 500,00	SUB 40,00	70 200,00	70 200,00		177 500,00	30,00	53 250,00	89EH	REPORT 2005/2008
	WENTZWILLER	120.2	SIA : Collecteur intercommunal de Wentzwiller à Buschwiller et traversée de Wentzwiller.	730 000,00	880 000,00	SUB 40,00	272 000,00	272 000,00		772 900,00	40,00	308 820,00		1330 ml en diamètre 250
	WENTZWILLER	120.2	SIA : collecteur intercommunal de Folgensbourg à Wentzwiller et AttenSchwiler à Wentzwiller - Aide 1.	180 300,00	180 300,00	SUB 40,00	72 200,00	72 200,00		178 500,00	40,00	70 800,00		REPORT 2005/2006
	WENTZWILLER	120.2	Wentzwiller : 15 branchements particuliers au collecteur principal	60 500,00	71 200,00	SUB 40,00	6 880,00	6 880,00		48 100,00	30,00	14 730,00	45EH	REPORT 2005/2006
	WENTZWILLER	120.2	Folgensbourg : bassin de pollution 130 m3 rue du vignoble	72 000,00	58 500,00	SUB 40,00	23 400,00	23 400,00		178 500,00	40,00	70 800,00		REPORT 2005/2006
	WENTZWILLER	120.2	Folgensbourg : collecteur de liaison rue du vignoble	268 000,00	278 000,00	SUB 40,00	111 200,00	111 200,00		48 100,00	30,00	14 730,00	130m3	REPORT 2005/2006
	WENTZWILLER	120.3	SIA : bassin de pollution intercommunal à Wentzwiller de 880 m3	410 000,00	297 000,00	SUB 40,00	118 800,00	118 800,00		130m3		680m3		REPORT 2005/2006
	WENTZWILLER	120.1	Travaux de collecte à Folgensbourg : rues St Apollinaire, de Ferratte, de La Poste, de l'Eglise, de Hagenthal.	430 000,00	325 000,00	SUB 40,00	130 000,00	130 000,00		40EH		447 500,00		REPORT 2005/2006
2007	WENTZWILLER	12.3	TOTAL 06 en Euros	2 348 300,00	2 011 600,00		804 680,00	1 175 400,00		1 175 400,00		447 500,00		Report 2007
	WENTZWILLER	12.3	AttenSchwiler : bassin de pollution 114 m3 aval rue des prés (Est du village)	62 000,00	51 300,00	SUB 40,00	20 600,00	20 600,00					114m3	Reprise aide CG 68 (SUR).
	WENTZWILLER	12.3	AttenSchwiler : bassin de pollution 114 m3 aval rue des prés (Est du village) - Aide au titre de la SUR.	134 000,00	133 200,00	SUB 40,00	53 300,00	53 300,00					m3/ 296m3	REPORT 2005/2006/2007
	WENTZWILLER	12.2	AttenSchwiler : bassin de pollution 288 m3 au point B (sud du village)	163 000,00	133 200,00	SUB 40,00	53 300,00	53 300,00		12 400,00	40,00	4 860,00		Reprise aide CG bassin de pollution et transport points A et B (SUR).
	WENTZWILLER	12.2	AttenSchwiler : bassin de pollution 288 m3, collecteur de transport point A au BP et point B au BP. Aide au titre de la SUR.	171 000,00	167 000,00	SUB 40,00	66 800,00	66 800,00					38EH	collecte puis transfert des effluents par roulement.
	WENTZWILLER	12.2	AttenSchwiler : collecte rue de Paris	163 000,00	88 000,00	SUB 40,00	39 200,00	39 200,00					EH	Report 2007
	WENTZWILLER	12.2	AttenSchwiler : collecte rue de Paris - Aide au titre de la SUR.	290 000,00	278 400,00	SUB 40,00	111 400,00	111 400,00						Reprise aide CG 68 (SUR).
	WENTZWILLER	12.2	AttenSchwiler : collecteur de transport point A au BP et point B au BP	171 000,00	167 000,00	SUB 40,00	66 800,00	66 800,00						REPORT 2005/2006/2007
	WENTZWILLER	12.2	AttenSchwiler : collecteur de transport rue des prés vers rue de Hésingue.	171 000,00	167 000,00	SUB 40,00	66 800,00	66 800,00						transport par relevage puis gravitaire. Report 2007
	WENTZWILLER	12.2	AttenSchwiler : collecteur de transport rue des prés vers rue de Hésingue - Aide au titre de la SUR.	55 000,00	55 000,00	SUB 40,00	22 000,00	22 000,00						Reprise aide CG 68 (SUR).
	WENTZWILLER	12.3	Folgensbourg : bassin de pollution 130 m3 rue du vignoble - Aide au titre de la SUR.	215 000,00	210 000,00	SUB 40,00	84 000,00	84 000,00					m3/	Reprise au titre SUR de l'aide initiale CG 68
	WENTZWILLER	12.3	Folgensbourg : bassin de pollution 134 m3 à l'aval rue de Hagenthal	55 000,00	55 000,00	SUB 40,00	22 000,00	22 000,00					134m3	REPORT 2008/2007
	WENTZWILLER	12.3	Folgensbourg : bassin de pollution 134 m3 à l'aval rue de Hagenthal - Aide au titre de la SUR.	215 000,00	210 000,00	SUB 40,00	84 000,00	84 000,00					m3/	Reprise au titre SUR de l'aide initiale CG 68
	WENTZWILLER	12.2	Folgensbourg : collecteur de liaison rue de Hagenthal vers rue de Wentzwiller	78 000,00	78 000,00	SUB 40,00	31 200,00	31 200,00						Reprise aide initiale CG 68 (SUR).
	WENTZWILLER	12.2	Folgensbourg : collecteur de liaison rue de Hagenthal vers rue de Wentzwiller - Aide au titre de la SUR.	171 000,00	167 000,00	SUB 40,00	66 800,00	66 800,00						(SUR).
	WENTZWILLER	12.2	Folgensbourg : collecteur de liaison rue du vignoble, Aide au titre de la SUR.	59 040,00	59 040,00	SUB 30,00	20 600,00	20 600,00						Reprise aide initiale CG 68 (SUR).
	WENTZWILLER	12.1	Folgensbourg : collecte rues de l'Eglise, Hagenthal, Ferrette, la Poste, Saint Apollinaire - Aide au titre de la SUR.	76 050,00	76 050,00	SUB 30,00	28 000,00	28 000,00						Reprise aide CG 68 (SUR).
	WENTZWILLER	12.2	SIA : collecteur intercommunal de Folgensbourg à Wentzwiller et AttenSchwiler à Wentzwiller - Aide 2.	382 700,00	382 700,00	SUB 40,00	153 100,00	153 100,00						1260 ml avec station de roulement - aide complémentaire à 08C88119 - Report 2007
	WENTZWILLER	12.1	Wentzwiller : amélioration de la collecte rue de Hagenthal	86 000,00	47 000,00	SUB 40,00	18 800,00	18 800,00		375 200,00	40,00	150 080,00	18EH	REPORT 2008/2007
	WENTZWILLER	12.1	Wentzwiller : amélioration de la collecte rue de Hagenthal - Aide au titre de la SUR.	58 000,00	39 000,00	SUB 30,00	14 100,00	14 100,00						Reprise aide CG 68 (SUR).
	WENTZWILLER	12.1	Wentzwiller : amélioration de la collecte rue de St Louis.	58 000,00	39 000,00	SUB 40,00	15 600,00	15 600,00						REPORT 2008/2007
	WENTZWILLER	12.1	Wentzwiller : amélioration de la collecte rue de St Louis - Aide au titre de la SUR.	1 686 700,00	1 461 600,00	SUB 37,00	12 480,00	12 480,00		387 600,00		155 040,00	15EH	Reprise aide CG 68 (SUR).
			TOTAL 07 en Euros	1 686 700,00	1 461 600,00		1 108 480,00	1 108 480,00		1 666 300,00		633 530,00		Reprise aide CG 68 (SUR).
			TOTAL GENERAL DU CONTRAT EN EUROS	4 047 000,00	3 574 600,00		1 953 760,00	1 953 760,00		1 666 300,00		633 530,00		